



## Récupérer dommages et intérêts

Par **paris**, le **29/09/2008** à **12:37**

bonjour, suite à une escroquerie subit en 2004 ,la cour d'appel a rendu un arrêt en ma faveur et a condamné l'auteur des faits à me verser 2000 euros de dommages et intérêts et à de la détention ferme. A 72 ans ,incarcéré et en attente d'être jugé pour une autre affaire, cet homme perçoit 700 euros de pension retraite CRAMA. Ses revenus sont -ils assez élevés pour récupérer mon dû par voie d'huissier ? Quel est le seuil insaisissable ?

Je dois réunir cette information pour constituer mon dossier auprès de la CIVI.

En vous remerciant par avance,

MR PARIS

Par **citoyenalpha**, le **29/09/2008** à **13:47**

Bonjour

les indemnités retraites sont saisissables.

Le minimum insaisissable coorespond à la valeur du RMI soit 405,62 euros

D'où si ce monsieur touche 700 euros de retraite vous pouvez faire saisir par l'huissier la somme de  $700 - 405.62 = 294.38$  euros

Restant à votre disposition.